



## **COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**

Maison départementale des sports  
907 rue du Professeur Blayac  
34000 – MONTPELLIER  
Site du CODEP34: <http://herault.ffct.org>

### **COMPTE-RENDU**

**Réunion du 31/01/2019 à 18h**

**Lieu : Maison des Sports MONTPELLIER**

**Présents** : Jacques Clamouse, Guy Estopina, Gilles Ibars, Jean-Michel Pons, Alain Clamouse, René Baldellon, Pierre Hérédia, Maria Robu, James Mara, Marylène Clamouse.

**Absent excusé** : Christian Arnold,

#### **1. Examen du projet « Défi des Cistes » du 3 au 5 mai 2019.**

Le chef de projet du Fond de dotation du Montpellier Rugby, Monsieur Florent Comptour, a exposé le principe du Défi pour une cause humanitaire (contre les discriminations) à l'occasion du match entre Castres et le MHR le 4 ou le 5 mai. 40 participants (seul ou par équipe) sont prévus pour rejoindre Montpellier à Castres à vélo et assister au match avec retour en bus. L'aspect caritatif doit conduire chaque participant à effectuer une collecte pour valider son inscription (400 € minimum).

La FFVélo, par l'intermédiaire du CODEP34 (Gilles Ibars), est partie prenante de ce défi et une communication à destination des clubs de l'Hérault va être assurée. Les volontaires seront ainsi recensés et réunis pour examiner les modalités pratiques, notamment pour les questions financières. Le responsable du dossier est Gilles Ibars.

#### **2. Etat d'avancement des licenciés 2019 et des clubs affiliés.**

Au 31 janvier, l'Hérault a 1 003 licenciés enregistrés pour 39 clubs affiliés. Il en manque 5 qui ont été relancés (important pour les assurances des clubs et de leurs adhérents).

#### **3. Point sur les courriels clubs**

32 clubs ont une adresse ffvelo.fr qui fonctionne bien, 12 n'en ayant pas encore une malgré de nombreuses relances. Guy Estopina examinera avec chacun les raisons de ce retard sachant toutefois que l'Hérault est parmi les comités qui sont le plus en avance sur ce sujet.

#### **4. Validation du texte de répartition des fonctions au sein du CD du CODEP**

Le texte visant à proposer une définition précise de chaque fonction permettant de se concentrer sur nos tâches prioritaires en assurant une répartition mieux équilibrée pour être

plus efficace est validé. La communication en interne CODEP par messagerie se fera selon les règles de bon usage qui seront une nouvelle fois communiquées à tous. Il est rappelé que la communication se fera par le canal du secrétariat chaque fois que les messages auront un caractère officiel et qu'ils engagent le CODEP aussi bien vers les clubs et les instances fédérales que vers l'externe.

Enfin il est demandé à chaque responsable de Commission de se rapprocher du Trésorier pour déterminer les actions 2019 en liaison avec le budget prévisionnel présenté à l'AG. Un point financier sera fait à la prochaine réunion.

### **5. Financement de la formation PSC1 du 9 février 2019 à Montblanc**

Cette formation aux gestes de premiers secours (PSC1) est un prérequis pour effectuer toutes les formations qualifiées à la Fédération. Les clubs ont inscrit 14 licenciés et elle sera dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Hérault le samedi 9 février à Montblanc. Contrairement à ce qui avait été envisagé, à savoir la gratuité de cette prestation, un devis a été transmis par le prestataire où il ressort que le coût global pour 8 à 10 stagiaires est de 600 €. Comme cette information ne figurait pas dans les dossiers d'inscription et à titre tout à fait exceptionnel, le CODEP34 décide de prendre à sa charge ce montant et donc à ne pas le refacturer aux clubs et/ou aux 10 inscrits retenus par le Responsable Formation, James Mara. Cette solution vise notamment à ce que cette prochaine session soit entièrement remplie (10), ce qui signifie que tout désistement entraînera pour l'intéressé et le club une facturation ultérieure par le prestataire qui sera proposé en 2019 et/ou 2020 selon les besoins. Les clubs vont être informés et devront s'engager à ce que leur adhérent inscrit y participera bien sachant que pour les conditions matérielles (lieu, horaires, repas,...), une information complémentaire leur sera communiquée très prochainement.

### **6. Révision du règlement de la Coupe CODEP**

Il sera prévu en plus que si un membre du CODEP participe à l'AG d'un club (autre que le sien), le club concerné aura 50 points.

### **7. Suivi des aides sur les actions 2019 du CODEP**

La Fédération a mis en place pour 2019 un suivi d'activités permettant par un système de validation de valoriser sous forme de points certaines actions réalisées par le CODEP (Fête du vélo, organisation de formations, augmentation du nombre de clubs, proposition de circuits pour VELOENFRANCE, ...), ces points se traduisant ensuite en ressources financières complémentaires. Le suivi en sera assuré par le secrétariat.

### **8. Sécurité et distribution des brassards**

Compte tenu de l'importance de la sécurité au sein des clubs, il sera prévu d'intégrer ce point dans deux réunions de secteur prochainement organisées pour les Présidents des clubs en présence des responsables sécurité. Les brassards seront distribués à cette occasion. Sous réserve de disponibilités de salles, il est décidé que ces réunions auront lieu à Montpellier le **samedi 23 mars** et à Béziers le **samedi 6 avril**, de 14h à 17h. Une communication sera faite aux clubs rapidement après réservation des salles. Alain Clamouse devra préparer le contenu de la partie sécurité qui sera présenté lors de ces réunions secteurs.

### **9. Réalisation de banderoles clubs – FF Vélo / CODEP**

Une information va être faite auprès des clubs pour recenser leurs besoins. Il est rappelé que la répartition financière retenue est 50% Club / 50% CODEP.

### **10. Incrustation du logo FF Vélo sur les maillots des clubs**

L'information sur les modalités pratiques de cette opération testée en 2019 va être faite. Les clubs devront envoyer leur maquette en vue d'intégrer de façon voyante le logo officiel (sur le devant et avec une taille de 6 cm). Pour l'aide, elle sera de 5 € par maillot et versée sur la base de la facture détaillée à remettre par le club au CODEP.

### **11. Finalisation de l'organisation du séjour à Montagnac / Bessilles en juin**

Le contrat avec le VVF est signé et la communication (flyers, diaporama) est lancée vers tous les CODEP et sur les sites (Fédération, CODEP 34,...). La Commission Tourisme est en charge du dossier avec l'aide de James Mara pour l'organisation des actions. A fin janvier, 8 participants sont inscrits.

### **12. Partenariat pour le développement du VTT**

Le projet de partenariat avec Montain Bike Fondation est en cours de finalisation pour la réalisation des chantiers avec l'aide des clubs VTT et des membres du CODEP. Une communication aura lieu sur le site du CODEP.

### **13. Plan vélo jeunes dans les collèges**

A partir du ciblage des collèges où il y a un club volontaire à côté, un test aura lieu en 2019. Un courrier aux clubs concernés est prévu pour préciser les conditions dans lesquelles le CODEP, les clubs et les collèges pourront s'engager dans cette démarche.

### **14. Rando féminines en juin 2019**

Le projet est validé pour les dates (15 et 16 juin) et pour le coût de 20 € par participante (y compris hébergement et nourriture). Un budget prévisionnel est à établir par la responsable de la Commission pour l'ensemble des coûts. A fournir rapidement au trésorier.

### **15. Avancement du dossier des jeunes Clapas et Bartas**

Un projet écrit et chiffré doit être établi par le CODEP. A proposer avant décision. Une réunion devra être proposée à Dominique Cadena et à son équipe par Pierre Hérédia. Jacques Clamouse et Gilles Ibars participeront également à cette réunion.

### **16. Proposition d'une AGE pour préparer l'avenir du CODEP**

Compte-tenu des difficultés de recrutement de nouveaux membres, le principe d'une Assemblée Générale Extraordinaire est retenue au 2<sup>i</sup>èm trimestre. Un point sera également fait à l'occasion des réunions de secteurs.

### **17. Dossier de déclaration aux Impôts pour validation**

A fournir rapidement pour validation du trésorier et du président.

### **18. Organisation d'une sortie vélo des membres du CODEP**

L'examen de différentes propositions a conduit à retenir une sortie commune sur 3 jours au Centre cyclotouriste Les 4 Vents 63120 Aubusson-d'Auvergne. Reste à arrêter la date en septembre / octobre (doodle prévu par Maria Robu).

**Fin de la réunion à 21h30**

**Le Secrétaire**

**Jean-Michel Pons**

**Le Président**

**Jacques Clamouse**